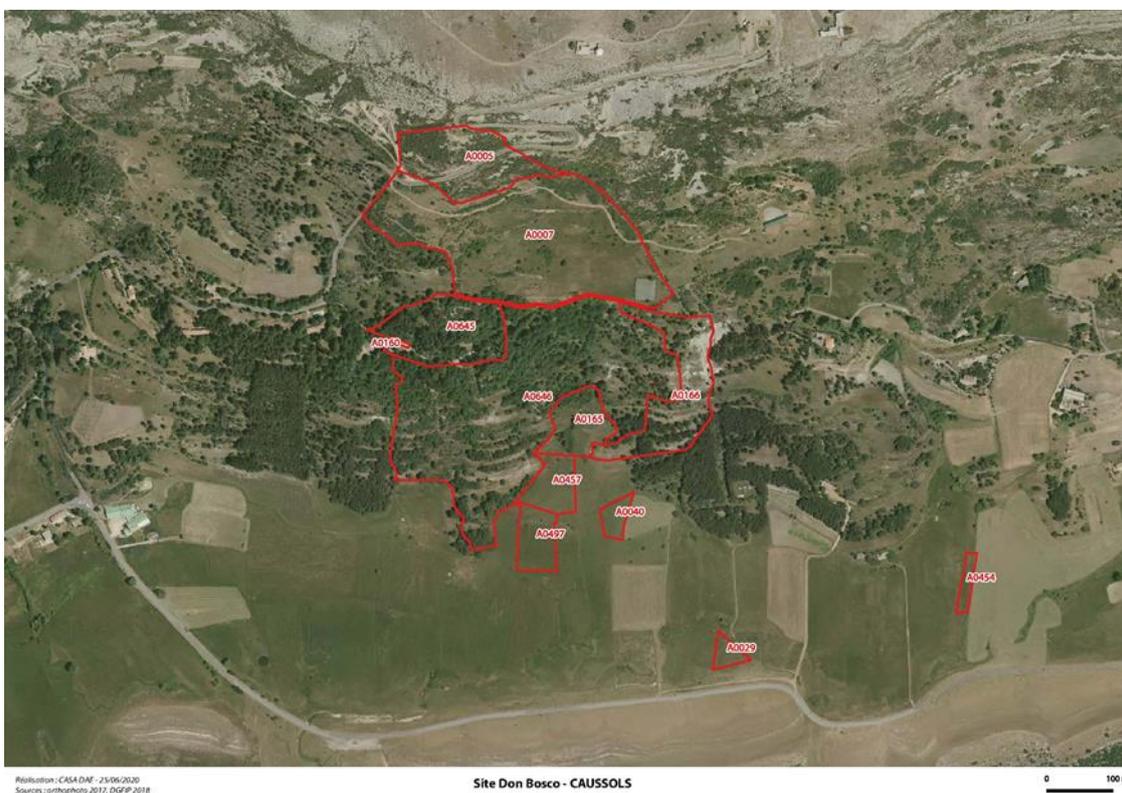


APPEL A CANDIDATURE CAUSSOLS

PRATIQUES AGROPASTORALES DU SITE DON BOSCO

CONTEXTE

La Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (CASA), engagée dans une politique de soutien de l'agriculture locale depuis plusieurs années, a acquis la propriété « Don Bosco » à Caussols, de plus de 21 hectares dans l'objectif de soutenir et développer un projet agricole sur ce site et notamment un projet de développement en lien avec la filière Plantes à Parfum Aromatiques et Médicinales.



Cette propriété représente un intérêt majeur pour redynamiser les exploitations agricoles du territoire de la CASA et pour assurer la protection environnementale et paysagère au vu des enjeux du site. En effet, elle est située en site classé « Plateaux de Calern et Caussols et leurs contreforts » et en site NATURA 2000 « Préalpes de Grasse » FR 9301570 (Directive Habitats, Faune, Flore) et FR 9312002 (Directive oiseaux).

La vocation agricole et agropastorale du site a toujours été affirmée et prévalait jusque 1950. Dans la plaine et sur les restanques Sud étaient cultivés : blé, lentilles, carottes, pommes de terre et tulipes ; les bulbes étant ensuite expédiés en Hollande.

L'usage agricole de ce site reste donc aujourd'hui une priorité.

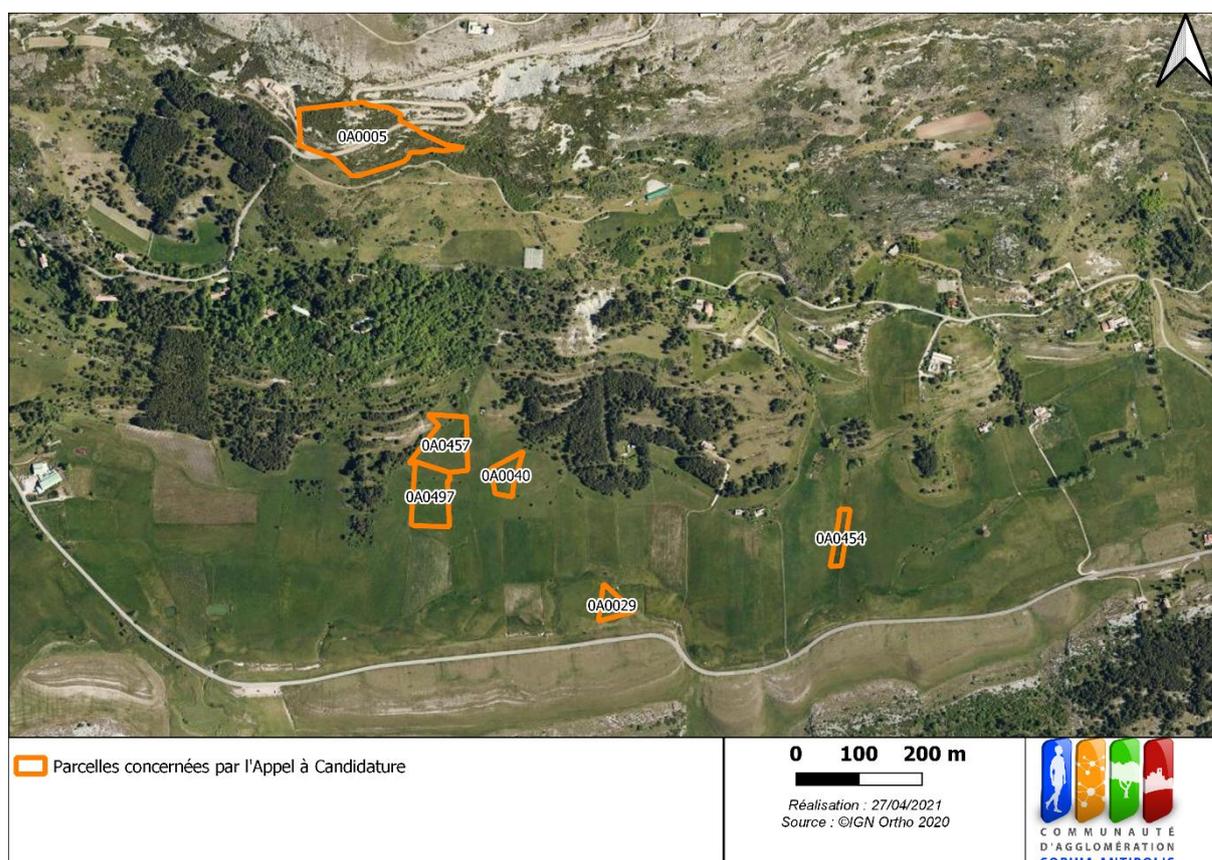
La Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis et la commune de Caussols souhaitent maintenir la vocation agropastorale du site et mettre en place des conventions de pâturage avec les éleveurs déjà présents sur le secteur.

1. PRESENTATION DU SITE

La CASA et la commune de Caussols souhaitent lancer un appel à candidature (AAC) pour le maintien de l'activité agropastorale sur 3 hectares préemptés par la SAFER à savoir les parcelles ci-dessous **A 0005, 0029, 0040, 0454, 0457, 0497**.

Les parcelles peuvent être attribuées isolément à plusieurs éleveurs selon les usages déjà en place et futurs.

Les dossiers sélectionnés seront présentés en comité SAFER et des conventions de pâturage seront mises en place avec chacun dès l'agrément reçu par la SAFER.



2. DESCRIPTIF DE L'APPEL A CANDIDATURE (AAC)

1/ Présenter l'activité globale de l'exploitation (commune, nombre de bêtes, zonage des sites pâturés, production foin, etc)

2/ Préciser le ou les numéros de parcelles souhaitées et leur usage prévu

3/ Décrire les pratiques actuelles et futures (type d'utilisation (fauche/pâturage), calendrier annuel, conduite pastorale des troupeaux, etc) des parcelles exploitées dans la plaine de Caussols en précisant les numéros de parcelles concernées par l'appel à candidature et celles aux alentours utilisées / Déclaration PAC (s'il y a lieu) des parcelles situées dans la zone (si oui préciser les numéros de parcelles)

4/ Indiquer si des démarches de contractualisation MAEC ont été déjà engagées par l'exploitation en vue d'améliorer les pratiques environnementales (même hors parcelles concernées par l'AAC)

5/ Préciser les pratiques environnementales mises en place s'il y a lieu ou prévues: taux de chargement, période de pâturage, durée de stationnement dans la zone concernée, fauche tardive, etc

6/ Loyer défini par Arrêté Préfectoral n°2020-178 pour mise en place de convention de pâturage

Critères de sélection des dossiers :

1/ Statut Exploitant(e) agricole à titre principal / Parcours de formation agricole/ Détention d'un diplôme agricole

2/ Pratiques actuelles

3/ Projets concernant l'exploitation des parcelles de l'appel à candidature

4/ Engagements environnementaux

Comité de sélection : composé de techniciens et d'élus de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis et de la commune de Caussols.

Envoi de la lettre de motivation :

Une lettre de motivation comprenant les éléments de présentation ci-dessus devra être envoyée par voie postale ou numérique aux coordonnées précisées ci-dessous.

La lettre de motivation est à adresser à l'attention de: M. Le Président de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis - 449 route des Crêtes – BP 43 – 06 901 SOPHIA ANTIPOLIS Cedex.

Personnes en charge du suivi du dossier :

Direction Aménagement Environnement – CASA

Serge BIBET – s.bibet@agglo-casa.fr / Valentine VINCENTELLI – v.vincentelli@agglo-casa.fr

Date limite de réception des candidatures : Mardi 1^{er} juin 2021 à 18 heures.